

dans ce compartiment que l'embouteillage des spiritueux.

5. L'embouteilleur paiera au percepteur du revenu de l'intérieur pour défrayer les frais de surveillance, la somme de \$50 par mois ou fraction de mois.

6. Les bouteilles ou flacons qui doivent être employés, devront, après avoir été nettoyés et séchés, être pesés en la présence de l'officier, lequel inscrira le nombre et le poids collectif de ces bouteilles ou flacons dans un livre fourni à cette fin par le ministère du Revenu de l'intérieur.

7. Il pèsera ensuite un nombre égal de bouchons, étiquettes et tous tels autres articles qui peuvent servir en rapport avec les dites bouteilles ou flacons, et inscrira leur poids collectif dans le dit livre, ou tels autres livres que le ministère du Revenu de l'intérieur fournira à cette fin. (K. 61.)

8. Le percepteur aura soin de veiller à ce que les conditions prescrites par les articles 20 et 21 des "Règlements généraux d'entreposage" (chapitre 37) ou toutes modifications d'iceux, ou toute modification qui y sera apportée à l'avenir, soient dans chaque cas fidèlement remplis.

9. Lorsque les spiritueux sont déclarés pour transport à la chambre d'embouteillage, ils seront inscrits au Dt. du "Registre quotidien de l'embouteillage" (K. 34.)

10. La quantité de ces spiritueux, une fois embouteillée, sera inscrite à l'Av. du susdit registre quotidien.

11. L'embouteilleur fournira un réservoir ou des réservoirs de la capacité qu'il jugera nécessaire, dans lequel tous les spiritueux seront mis avant d'être embouteillés, et d'où les bouteilles ou flacons seront remplis.

12. Il ne sera pas mis dans le dit réservoir ou réservoirs une quantité moindre que le contenu du colis original.

13. A la fin de chaque transaction, le déficit qui en résulte doit être déterminé et enregistré, et, à la fin de chaque mois, une déclaration à la sortie de l'entrepôt doit être faite et le droit prélevé sur ce déficit.

14. Les caisses ou colis dans lesquels des spiritueux embouteillés sont enlevés ne contiendront pas moins que douze bouteilles dite d'une pinte chacune, ou une quantité équivalente lorsqu'ils sont en flacons.

15. Tous spiritueux, ainsi embouteillés, lorsqu'ils sont sortis de l'entrepôt ou déplacés, seront, quant à cette sortie d'entrepôt ou déplacement, assujétis à tous les règlements et restrictions faits et établis au sujet d'autres spiritueux sauf tel que spécifiquement prévu aux présentes.

16. Chaque bouteille ou flacon ainsi rempli portera une étiquette que posera l'embouteilleur, et laquelle sera mise par-dessus le bouchon et descendra de chaque côté de la bouteille ou flacon de manière à complètement sceller le colis, et empêcher d'en enlever le contenu sans briser l'étiquette.

17. L'étiquette sera fournie par le ministère du Revenu de l'intérieur, et sera de tel dessin et de telle matière que le ministère du Revenu de l'intérieur décidera, et sera distribuée à l'embouteilleur sur une réquisition dûment faite au percepteur du revenu de l'intérieur. Les dites étiquettes seront fournies à l'embouteilleur en telles quantités qui seront requises de temps à autre pour usage immédiat, et seront vendues au

taux de une piastre (\$1) par cent pour les bouteilles dites d'une pinte, et de vingt centimes (20c) pour cent pour les flacons contenant une pinte et moins.

18. Chaque caisse sera marquée par l'embouteilleur indiquant le nombre de bouteilles ou de flacons, la force, et la quantité en gallons étalons qu'elle contient, et aussi le numéro de l'entrepôt patenté, le mois et l'année du premier entreposage, et quand embouteillés, et le numéro de la division du revenu de l'intérieur.

19. Il ne sera pas inscrit pour entrepôt ou sortie de l'entrepôt moins que douze [12] caisses dans une seule et même déclaration.

## LE DECORNEMENT DES BŒUFS

Dans l'ouest des Etats-Unis, le décornement des bœufs se propage de plus en plus, et cela présente incontestablement bien des avantages.

Il ne convient pas de décorner les vieilles bêtes, car elles en souffrent beaucoup et ne recouvrent leurs anciennes forces qu'au bout de longtemps.

Le meilleur moment pour l'opération est celui où le veau n'a que quelques semaines.

On enlève avec un instrument spécial la corne naissante, ce qui n'est guère douloureux, et au bout de quelques jours déjà la plaie se cicatrise.

Les cornes ne repoussent jamais.

Les raisons concluantes qui parlent pour le décornement sont les suivantes;

Décornés les bœufs deviennent plus dociles.

Lorsqu'on entre dans une cour où se trouvent, séparés en deux groupes, des bœufs à cornes et des bœufs décornés, on voit de suite que les bœufs décornés se tiennent parfaitement tranquilles et ont l'air content tandis que ceux à cornes se montrent agités et se heurtent entre eux avec les cornes, ce qui endommage souvent la peau à bien des endroits.

Une autre raison, c'est que les bœufs décornés s'engraissent plus aisément; ils mangent avec moins d'avidité et n'enflent presque jamais.

Puis, en les expédiant, on peut, au chemin de fer, placer toujours deux bêtes de plus dans un wagon; elles supportent mieux le transport et tombent moins souvent que les bêtes pourvues de leurs cornes, parce qu'elles sont moins agitées.

Enfin, les cuirs ont plus de valeur à la vente, n'ayant pas reçus de coups de cornes.

On sait que des bœufs sans cornes, pour la plupart au poil blanc,

se rencontrent aussi dans le nord de l'Europe; mais il ne faut pas croire que les bœufs sans cornes descendent par variation spontanée devenue héréditaire de bœufs à cornes.

C'est que déjà Hérodote, Hippocrate, Strabon, Aristote, Tacite, parlent de bœufs sans cornes, mais qu'aucun d'eux ne parlent du décornement de bœufs à cornes.

Des trouvailles faites près des constructions sur pilotis dans le lac de Biel (Suisse) prouvent que cette race doit être très ancienne, peut-être la plus ancienne et, dans la lutte pour l'existence, elle a dû, devant la variété cornée se retirer vers le Nord.

Pour l'élevage et la tannerie, le retour à la variété sans cornes serait avantageuse.

*Extrait du Ledermarkt.*

## TUBES PNEUMATIQUES POUR L'ENVOI DES TELEGRAMMES

D'après l'*American Machinist*, Philadelphie sera la première cité des Etats-Unis qui sera complètement pourvue d'un système de tubes pneumatiques pour l'envoi de télégrammes et de légers colis. Le premier tube pneumatique américain fut placé en service à Philadelphie, il y a quelques années et il eut un grand succès pratique. Il a environ huit cents verges de longueur et s'étend de la Banque de Philadelphie à l'hôtel des Postes. Le tube a 7 pouces de diamètre et est capable de transporter 48,000 lettres par heure.

Il n'y a en Amérique que quelques installations privées ou semi-privées de tubes pneumatiques, utilisés par les bureaux du télégraphe et les journaux, tandis que plusieurs grandes cités européennes sont pourvues complètement de ce moyen rapide de transmission. Ce système est déjà appliqué depuis plusieurs années à Londres, Paris, Berlin et Vienne. Les systèmes employés dans chacune de ces villes diffèrent dans leur fonctionnement général. Par exemple Londres fait usage du système radial et Paris du système en circuit. A Londres, chaque station est reliée à la station centrale par deux tubes d'aller et retour, tandis qu'à Paris, un simple tube part de la station centrale, relie les diverses stations et revient à son point de départ. Le système en circuit est encore employé à Vienne, mais à Berlin il a été remplacé par le système radial.

Les tubes employés dans toute,